

ICS: 01.040.03 ; 03.100.01

***norme belge
enregistrée***

NBN ISO 55000

1e éd., juin 2014

Indice de classement: X 50

Gestion d'actifs - Aperçu général, principes et terminologie (ISO 55000:2014)

Assetmanagement - Overzicht, principes en terminologie (ISO 55000:2014)

Asset management - Overview, principles and terminology (ISO 55000:2014)

Autorisation de publication: 20 juin 2014

La présente norme ISO 55000:2014 a le statut d'une norme belge.

La présente norme existe en deux versions officielles (anglais, français).



Bureau de Normalisation - rue Joseph II 40 - 1000 Bruxelles - Belgique

Tél: +32 2 738 01 11 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be
Banque 679-0000951-78 IBAN BE69 6790 0009 5178 BIC PCHQBEBB TVA BE0880857592

ICS: 01.040.03 ; 03.100.01

Geregistreeerde Belgische norm

NBN ISO 55000

1e uitg., juni 2014

Normklasse: X 50

Assetmanagement - Overzicht, principes en terminologie (ISO 55000:2014)

Gestion d'actifs - Aperçu général, principes et terminologie (ISO 55000:2014)

Asset management - Overview, principles and terminology (ISO 55000:2014)

Toelating tot publicatie: 20 juni 2014

Deze norm ISO 55000:2014 heeft de status van een Belgische norm.

Deze norm bestaat in twee officiële versies (Engels, Frans).

NBN ISO 55000 (2014)

NORME INTERNATIONALE

ISO 55000

Première édition
2014-01-15

Version corrigée
2014-03-15

Gestion d'actifs — Aperçu général, principes et terminologie

Asset management — Overview, principles and terminology



Numéro de référence
ISO 55000:2014(F)

© ISO 2014

ISO 55000:2014(F)



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Gestion d'actifs	1
2.1 Généralités.....	1
2.2 Bénéfices d'une gestion d'actifs.....	2
2.3 Actifs.....	2
2.4 Aperçu général de la gestion d'actifs.....	3
2.5 Aperçu général du système de gestion d'actifs.....	5
2.6 Approche fondée sur des systèmes de management intégrés.....	10
3 Termes et définitions	11
3.1 Termes généraux.....	11
3.2 Termes relatifs aux actifs.....	14
3.3 Termes relatifs à la gestion d'actifs.....	15
3.4 Termes relatifs au système de gestion d'actifs.....	17
Annexe A (informative) Informations concernant les activités de gestion d'actifs	18
Annexe B (informative) Relation entre les éléments clés d'un système de gestion d'actifs	20
Bibliographie	22

ISO 55000:2014(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/CEI, Partie 1. Il convient en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou sur la liste ISO des déclarations de brevets reçues (voir www.iso.org/patents).

Les éventuelles appellations commerciales utilisées dans le présent document sont données pour information à l'intention des utilisateurs et ne constituent pas une approbation ou une recommandation.

Pour plus d'explications sur la signification des termes et expressions spécifiques employés par l'ISO pour l'évaluation de la conformité, et pour plus d'informations au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC relatifs aux obstacles techniques au commerce (OTC), voir l'URL suivante: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est le Comité de projet ISO/PC 251, *Gestion des actifs*.

La présente version corrigée de l'ISO 55000:2014 inclut la correction d'une référence croisée dans la définition 3.2.1.

Introduction

0.1 Objet

La présente Norme internationale donne un aperçu général de la gestion d'actifs et des systèmes de gestion d'actifs (c'est-à-dire les systèmes de management pour la gestion d'actifs). Elle spécifie également le contexte pour l'ISO 55001 et l'ISO 55002.

Lors de l'élaboration de ces normes, la coopération internationale a identifié des pratiques communes qui peuvent être appliquées à la plus large gamme d'actifs, dans le plus vaste éventail d'organisations, au travers de la plus vaste gamme de cultures.

0.2 Relation avec d'autres normes

L'ISO 55001, l'ISO 55002 et la présente Norme internationale se rapportent à un système de management pour la gestion d'actifs, désigné en tant que « système de gestion d'actifs » dans l'ensemble des trois normes.

L'ISO 55001, l'ISO 55002 et la présente Norme internationale peuvent être utilisées conjointement à d'autres normes et spécifications techniques pertinentes relatives à la gestion d'actifs spécifiques à des types de secteurs ou d'actifs. L'ISO 55001 spécifie les exigences relatives à un système de gestion d'actifs, alors que les autres normes spécifient en détail les exigences techniques spécifiques à des secteurs, à des actifs ou à des activités ou donnent des recommandations sur la manière dont il est souhaitable d'interpréter ou d'appliquer l'ISO 55001 à un secteur spécifique ou à des types d'actifs particuliers.

0.3 Public visé

La présente Norme internationale est principalement destinée à être utilisée:

- par les personnes physiques ou morales étudiant la façon d'améliorer la valeur que leur organisation peut tirer de sa base d'actifs;
- par les personnes physiques ou morales impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre, la maintenance et l'amélioration d'un système de gestion d'actifs;
- par les personnes physiques ou morales impliquées dans la planification, la conception, la mise en œuvre et la revue des activités de gestion d'actifs; ainsi que par les prestataires de services.

0.4 Effets positifs des normes

L'adoption de l'ISO 55001, de l'ISO 55002 et de la présente Norme internationale permet à l'organisation d'atteindre ses objectifs à travers la gestion efficace et efficiente de ses actifs. L'application d'un système de gestion d'actifs garantit que ces objectifs peuvent être atteints de manière cohérente et durable.

L'[Annexe A](#) fournit des informations supplémentaires sur des domaines associés aux activités de gestion d'actifs.

L'[Annexe B](#) montre la relation entre les éléments clés d'un système de gestion d'actifs.

Gestion d'actifs — Aperçu général, principes et terminologie

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale donne un aperçu général de la gestion d'actifs, de ses principes et de la terminologie, ainsi que des bénéfices susceptibles d'être obtenus grâce à la mise en œuvre d'une gestion d'actifs.

La présente Norme internationale peut être appliquée à tous les types d'actifs ainsi que par tous les types et toutes les tailles d'organisations.

NOTE 1 La présente Norme internationale est destinée à être utilisée pour la gestion d'actifs physiques en particulier, mais elle peut aussi s'appliquer à d'autres types d'actifs.

NOTE 2 La présente Norme internationale ne spécifie pas d'exigences de nature financière, comptable ou technique concernant la gestion de types d'actifs spécifiques.

NOTE 3 Pour les besoins de l'ISO 55001, l'ISO 55002 et la présente Norme internationale, le terme « système de gestion d'actifs » est utilisé pour désigner un système de management pour la gestion d'actifs.

2 Gestion d'actifs

2.1 Généralités

Les facteurs qui influencent le type d'actifs dont une organisation a besoin pour atteindre ses objectifs, et la façon dont les actifs sont gérés, comprennent ce qui suit:

- la nature et la mission de l'organisation;
- son contexte opérationnel;
- ses contraintes financières et les exigences réglementaires;
- les besoins et les attentes de l'organisation et de ses parties prenantes.

Ces facteurs d'influence doivent être pris en compte lors de l'établissement, de la mise en œuvre, de la tenue à jour et de l'amélioration continue de la gestion d'actifs.

Un contrôle et un pilotage efficaces des actifs par les organisations sont essentiels pour réaliser de la valeur en gérant les risques et les opportunités, afin d'atteindre l'équilibre souhaité entre coûts, risques et performances. L'environnement réglementaire et législatif dans lequel opèrent les organisations est de plus en plus concurrentiel et les risques inhérents liés à la présence de nombreux actifs évoluent constamment.

Les principes essentiels de la gestion d'actifs et du système de gestion d'actifs associé énoncés dans la présente Norme internationale, lorsqu'ils sont intégrés dans le cadre plus général du pilotage et des risques d'une organisation, peuvent apporter des bénéfices tangibles et valoriser les opportunités.

La gestion d'actifs traduit les objectifs de l'organisation en décisions, plans et activités liés aux actifs, en adoptant une approche basée sur les risques.